



Ville de Grande-Rivière

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS AU PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Greffière de la Ville de Grande-Rivière,

QUE : Lors de la séance **extraordinaire** tenue le 18 décembre 2024 le conseil municipal a adopté le règlement VGR-743 concernant l'établissement du taux de taxe foncière générale ainsi que les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2025;

QUE : Ce règlement est disponible à la consultation par les intéressé(e)s sur le site Internet de la Ville et au bureau de la greffière aux heures régulières de bureau;

QUE : Le règlement portant le numéro VGR-743 est en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Grande-Rivière,
ce 19^{ième} jour de décembre 2024

Sandrine Bisson-Hautcoeur

Sandrine Bisson-Hautcoeur, Greffière